

Sommet international de Madrid – AIDE HUMANITAIRE

Problématique : Comment relancer l'action et le droit humanitaires dans le monde ?

Auteur : Etats-Unis

Les États-Unis ont été le leader mondial en matière d'aide humanitaire. Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, les États-Unis ont été en première ligne pour fournir une aide humanitaire rapide et efficace aux populations en détresse. L'USAID (l'agence des États-Unis pour le développement international), avec 43,8 milliards de dollars de budget en 2023, a géré 60% de l'aide étrangère américaine comprenant la distribution et le suivi des fonds pour le travail humanitaire et ce, sans bureaucratie excessive ni inefficacité. L'USAID employait 10.000 personnes, dont environ deux tiers travaillent à l'étranger, et fournissait une assistance aux populations d'environ 130 pays.

En 2024, selon les chiffres de l'ONU, les États-Unis ont financé 42% de l'aide humanitaire dans le monde, étant les plus grands pourvoyeurs de fonds. Les Etats-Unis sont intervenus dans des programmes d'urgence, comme la distribution de médicaments à Gaza, de nourriture au Yémen et au Soudan, et de matériel médical pour les blessés de la guerre en Ukraine. Le pays a aussi financé des projets de développement à moyen et long terme, comme la construction de puits pour l'accès à l'eau, des projets environnementaux face au changement climatique, des initiatives de soutien à la démocratie, le financement de maternités ou de consultations médicales pour des réfugiés.

Le Président Trump a une position très déterminée en matière d'aide humanitaire. En effet, les programmes humanitaires sont source de gaspillage, promouvant des programmes sociaux libéraux, par exemple, en matière de changement climatique. En janvier 2025, une pause de 90 jours pour les programmes financés par les États-Unis à l'étranger a été décidée. Ceci était nécessaire pour permettre à la nouvelle administration d'examiner les programmes des agences, y compris USAID, et de déterminer la meilleure utilisation possible des fonds, en conformité avec la loi et les priorités du Président. Le versement de fonds américains a été interrompu et les comptes bancaires ont été bloqués. Certaines parties prenantes sont d'avis que cette décision a bouleversé les opérations de l'USAID à travers le monde, compromettant l'acheminement d'une aide alimentaire et médicale vitale et plongeant les efforts humanitaires internationaux dans le chaos.

En février 2025, il a finalement été décidé que plus de 90% des contrats d'aide de l'USAID et plus de 58 milliards de dollars d'aides américaines à travers le monde soient supprimés dans le cadre de la politique "America First" du Président Trump. Même si la Cour Suprême des États-Unis a suspendu cette décision et a obligé l'administration Trump à verser des fonds d'aide étrangère aux entrepreneurs et aux bénéficiaires de subventions, soit jusqu'à 2 milliards de dollars, des interrogations restent concernant la nature et les effets de cet arrêt judiciaire. Par ailleurs, notre administration doit encore clarifier toutes les conséquences de la décision sur le statut des projets mixtes, la poursuite des projets en cours ainsi que la suite à donner aux projets financés d'une part avec des fonds américains et de l'autre, avec des fonds locaux, des fonds de l'UE, ou de donateurs privés.

Quant à l'USAID, des travaux sont en cours sous la direction d'Elon Musk avec l'intention finale de fermer l'agence. A ce stade, l'administration a déjà annoncé la mise en congé administratif rémunéré de la quasi-totalité du personnel de l'USAID, à l'exception des cadres et du personnel essentiel, et la suppression de 1.600 postes.

Les Etats-Unis regrettent la position de certaines organisations humanitaires, avec des positions délibérément biaisées et partisans lorsqu'elles affirment que le blocage des projets entraînera des conséquences désastreuses. Selon ces organisations, ce blocage perturbera des centaines de projets, obligera les partenaires de l'USAID à licencier ou mettre en congé forcé des milliers de travailleurs américains et mettra en danger des populations dépendantes de cette aide. Ces organisations humanitaires se plaignent que les fonds gelés comprennent des paiements pour des travaux déjà réalisés.

Au-delà de cette position générale des Etats-Unis en matière d'aide humanitaire, dans le cas spécifique de l'Ukraine, une solution ad hoc a été proposée. Le support humanitaire et militaire prêté par les Etats-Unis aux autorités ukrainiennes dans le cadre de leurs différends avec la Russie doit être compensé par un vaste accord économique qui comprenne l'accès privilégié aux terres rares, au lithium ou encore au graphite présents dans le sol ukrainien.

En conclusion, compte tenu de ce qui précède, dans le contexte actuel, les Etats-Unis ne peuvent pas soutenir la charte proposée par la commission visant à formaliser les engagements des États membres et des partenaires internationaux. En effet, aucune action identifiée, à savoir :

- *Renforcer les principes fondamentaux : Neutralité, impartialité et indépendance doivent guider toutes les interventions.*
- *Garantir l'accès à l'aide : Les signataires s'engageront à faciliter l'accès aux zones touchées, en respectant le droit international humanitaire.*
- *Coordination renforcée : La charte proposera des mécanismes pour améliorer la coopération entre l'UE, les Nations Unies, les ONG et les acteurs locaux.*
- *Proposition de plans d'action coordonnés et de modèles de financements.*

n'est en ligne avec la politique actuelle des Etats-Unis en matière d'aide humanitaire.

Par ailleurs, les Etats-Unis s'opposent fermement à l'adoption de ces engagements par l'UE et les pays participants car ils seraient au détriment des priorités réelles dans le contexte international. En effet, en tant que membres de l'OTAN, il est essentiel que les pays de l'UE se concentrent sur un renforcement fondamental de leur politique de défense et augmentent leurs dépenses militaires pour atteindre 5% de leur PIB.